



**COMMUNE DE VALLABRIX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

**Présents :** Mesdames O. PERNIN-VIDAL, M-H VAUX, M. FRAMMERY, A-M IGNACE-SANGUIN et Messieurs B. RIEU, D. FRANÇOIS, T. EVEILLEAU, L. FRANÇOIS

**Représentés :**

**Absents :** V. BECAMEL, C. GASSIN, V. MARTINEZ

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, O. PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

**Date de la convocation :** le 30 mars 2022

**2022-16- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 7 AVRIL 2022 ET SES DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 7 avril 2022 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 7 avril 2022 et ses délibérations.

**2022-17- VOTE DES TAUX ANNEE 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il incombe au conseil municipal de voter les taux du foncier bâti et du foncier non bâti afin de d'en déterminer les produits pour la commune. Il rappelle également la décision du gouvernement de supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui modifie quelque peu les modalités de vote. Il propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux de l'année 2021, à savoir :

Foncier propriétés non bâties 45.00 %

Foncier propriétés 38.65 % (taux départemental inclus)

Voté à l'unanimité.

**2022-18- BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
✓ Résultat 2020 excédent	194 771.75 €
✓ Résultat 2021 excédent	<u>104 371.45 €</u>
EXCEDENT	299 143.20 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
✓ Résultat 2020 déficit	- 253 510.84 €



✓ Résultat 2021 excédent	397 567.21 €
EXCEDENT	144 056.77 €

Afin d'affecter le résultat, il convient de prendre en compte les restes à réaliser suivants :

✓ Recettes d'investissement	54 000.00 €
✓ Dépenses d'investissement	56 000.00 €
<b>DEFICIT</b>	<b>2 000.00 €</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

✓ Affectation de l'excédent en investissement	142 056.77 €
✓ Affectation de l'excédent en fonctionnement	299 143.20 €

Voté à l'unanimité.

### **2022-19- BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF ANNEE 2022**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2022, équilibré comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Fonctionnement</u>	611 443.20 €	611 443.20 €
<u>Investissement</u>	485 556.77 €	485 556.77 €

Voté à l'unanimité.

### **2022-20- BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT AFFECTATION RESULTAT**

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

✓ Un excédent de fonctionnement de	224 745.79 €
✓ Un excédent d'investissement de	48 712.49 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

✓ Affectation de l'excédent en fonctionnement	224 745.79 €
✓ Affectation de l'excédent en investissement	48 712.49 €

### **2022-21- BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2022, équilibré comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Fonctionnement</u>	321 145.79 €	321 145.79 €
<u>Investissement</u>	325 962.49 €	325 962.49 €

Voté à l'unanimité

### **2022-22- BUDGET ANNEXE ZAC LES CASTAGNERS BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2022 équilibré comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Fonctionnement</u>	339 753.00 €	339 753.00 €
<u>Investissement</u>	236 989.44 €	236 989.44 €

Voté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ✓ Budget Subventions associations

Le budget de la commune a prévu une somme de 3000 € pour financer les demandes de subvention. Cette somme sera répartie en fonction des demandes reçues en mairie

La séance est levée à 19 heures 40.